

« BIEN VIVRE ENSEMBLE AU PRIEURÉ 1 »

Construite en 1976, la résidence Le Prieuré 1 est un lieu de vie prisé par ses résidents et recherché par les propriétaires ou les locataires en quête de logement.

Forte de 143 logements pour un nombre de résidents d'environ 400 personnes, le Prieuré 1 dispose d'équipements régulièrement entretenus, nécessaires pour une vie harmonieuse, dans le respect du règlement de copropriété et des règles du savoir vivre.

Notre résidence est gérée par un Syndic assisté d'un Conseil Syndical, et d'un Gardien à demeure. Tous se tiennent à disposition des résidents pour répondre à leurs besoins et les aider dans leurs démarches.

La vie en communauté n'étant pas un long fleuve tranquille, il a paru utile au Conseil Syndical et au Syndic de rappeler à tous quelques éléments indispensables à la bonne marche de l'ensemble, à l'image de notre résidence et à sa valorisation.

USAGE DES PARTIES PRIVATIVES -

Bruits : Tout bruit ou tapage, de quelque nature que ce soit, troublant la tranquillité des résidents, est formellement interdit, alors même qu'il aurait lieu dans l'intérieur des appartements.

Pour ne pas importuner les voisins, **respecter les horaires légaux de silence**, de 22h le soir à 8h le matin.

Les travaux bruyants sont autorisés, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, interdits dimanche et jours fériés.

Animaux : Les chiens doivent être tenus en laisse dans les parties communes, et leurs déjections doivent être ramassées. Veiller à éviter les aboiements.

La divagation des chats est interdite dans les parties communes et les jardins privatifs des voisins.

Fenêtres et balcons : L'étendage du linge ne doit pas être visible, aucun objet ne pourra être déposé sur les rambardes (serviettes, tapis, couettes). Ne rien secouer, ni jeter par dessus la balustrade (chiffon à poussière, tapis, nappe, literie, mégots et cendres de cigarette).

Les jardinières devront être fixées vers l'intérieur des balustrades, reposant sur un plateau afin d'éviter tout excédent d'eau qui pourrait couler chez les voisins par arrosage des fleurs, il en est de même pour les lavages des sols.

Il ne pourra être utilisé de barbecues sur les balcons, loggias et jardins.

USAGE DES PARTIES COMMUNES

Véhicules : Les bicyclettes et les deux roues à moteur doivent être garés dans les locaux prévus à cet effet ou sur les emplacements attitrés de parking. Aucun objet ou véhicule ne doit être entreposé dans les parties communes.

Tout véhicule, qui n'est pas stationné sur un emplacement nominatif, doit être garé sur un « parking visiteur ». Chacun est prié de libérer son parking personnel pour laisser place libre aux artisans ou visiteurs qu'il reçoit.

Dans la résidence, tous les véhicules doivent circuler au pas.

Afin d'éviter la multiplication des pannes des portails, merci aux piétons d'utiliser de préférence les portillons.

DECHETS – TRI SELECTIF

-Les vide-ordures sur le palier peuvent recevoir uniquement les déchets ménagers soigneusement emballés.

En aucun cas leur volume ne doit obstruer, ni souiller les conduits. Pas d'utilisation la nuit.

-**Recyclables :** papiers, journaux, cartons, bouteilles plastiques, tétra-briques, boîtes de conserve, canettes aérosols à descendre au sous-sol dans les poubelles jaunes avant le mercredi soir (collecte jeudi matin)

-**Bouteilles de verre**, dans le container face à l'entrée St Lazare

-**Déchets verts**, à emporter à Demeter, près du Zoo Lunaret.

-**Encombrants courants :** les sortir à l'extérieur de la résidence le jeudi soir (collecte vendredi matin).

Pour les exceptions, téléphoner au 0 800 88 11 77 (appel gratuit)

SECURITE -

Il y a un extincteur par escalier.

Interdiction de gaz en bouteille dans la résidence.

Maintenir les portes des halls fermées et vérifier la fermeture des portes des sous-sols.

Pour se procurer l'intégralité du Règlement de Copropriété, s'adresser au Syndic

Cabinet VIVIER DORANCE, Parc Euromédecine, 95 rue Pierre Flourens, bât B, 34090 MONTPELLIER

Tél : 04 67 40 54 56, vivier.dorance@wanadoo.fr